

DOCUMENTS À JOINDRE À LA DEMANDE

- **Documentation d'autocontrôle selon le Guide des bonnes pratiques dans l'hôtellerie et la restauration**
- Copie d'un document d'identité suisse ou d'un titre de séjour suisse de la personne responsable
- En cas de transformations des locaux : demande de permis d'exploitation du propriétaire de l'immeuble
- En cas de vente d'alcool à l'emporter : demande d'autorisation disponible sous la rubrique "Alcool et tabac"
- En cas de vente de produits du tabac au détail : demande d'autorisation disponible sous la rubrique "Alcool et tabac"
- En cas de résidence à l'étranger : extrait du casier judiciaire (ORIGINAL) de la personne concernée, datant de moins d'un mois, en plus du document suisse

Entreprise individuelle

- Copie d'un document d'identité suisse ou d'un titre de séjour suisse de l'exploitant-e
- Extrait du casier judiciaire (ORIGINAL) de l'exploitant-e, datant de moins d'un mois
- Extrait du casier judiciaire (ORIGINAL) de la personne responsable, datant de moins d'un mois

Société simple

- Copie des documents d'identité suisses ou des titres de séjour suisses des personnes qui constituent la société simple
- Extrait du casier judiciaire (ORIGINAL), datant de moins d'un mois :
 - des associé-e-s de la société
 - de la personne responsable

Société en nom collectif ou en commandite

- Extrait du casier judiciaire (ORIGINAL), datant de moins d'un mois :
 - des associé-e-s de la société
 - de la personne responsable

SA, Sàrl, Coopérative

- Extrait du casier judiciaire (ORIGINAL), datant de moins d'un mois :
 - de la personne qui exerce la direction de la société
 - de la personne qui exerce la présidence de la société
 - de la personne responsable

Ces documents ne doivent pas être fournis pour les fonctions mentionnées ci-après si la condition ci-dessous est applicable (à cocher, uniquement pour une SA ou une Sàrl) :

Le/la requérant-e est une grande entreprise (active dans toute la Suisse). La personne soussignée atteste que les associé-e-s, la personne qui exerce la direction et la personne qui exerce la présidence de la société n'ont pas fait l'objet d'une condamnation qui figure actuellement sur leur extrait de casier judiciaire.

Fondation, Association

- Extrait du casier judiciaire (ORIGINAL), datant de moins d'un mois:
 - de la personne qui exerce la présidence de la fondation ou de l'association
 - de la personne qui exerce la direction de la fondation ou de l'association
 - de la personne responsable
- Association à but non lucratif : copie des statuts en français

Collectivité publique, établissement de droit public ou institution reconnue par la loi de la santé

- Néant

Documents supplémentaires à joindre pour l'accueil de l'exercice de la prostitution
(établissement public spécialisé)

¹Lorsque la demande est déposée par une personne physique, elle doit comprendre une copie d'une pièce d'identité, de son titre de séjour si elle n'est pas de nationalité suisse, d'un extrait du casier judiciaire, du certificat AVS et du contrat de bail.

²Lorsqu'elle est déposée par une personne morale, elle doit comprendre un extrait du registre du commerce et, s'agissant de la personne responsable, une copie d'une pièce d'identité, de son titre de séjour si elle n'est pas de nationalité suisse et d'un extrait du casier judiciaire.

³La demande doit être adressée au service de la consommation et des affaires vétérinaires si elle porte sur un établissement public spécialisé et à l'office de contrôle (rue du Parc 117, CP 1164, 2300 La Chaux-de-Fonds <http://www.ne.ch/autorites/DEAS/SEMP/organisation/Pages/ofco.aspx>) dans les autres cas.

Le/la requérant-e de l'autorisation atteste que les informations fournies sont exactes et complètes. La personne qui signe doit être habilitée à le faire par l'entité requérante. À défaut, l'autorisation éventuellement délivrée est nulle.

Lieu et date _____

Signature du/de la requérant-e _____